



Budget Primitif 2026

Commune de Boisemont – Budget Principal

Instruction budgétaire et comptable M. 57 – Voté par nature

Modalités de Vote du Budget

Niveau de vote

Vote au niveau du **chapitre** pour les sections d'investissement et de fonctionnement, sans vote formel sur chacun des chapitres.

Virements de crédits entre chapitres

Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : **7,50 %**
- Investissement : **7,50 %**

Autres dispositions

- Comparaison par rapport au **budget primitif** de l'exercice précédent
- Budget voté avec **reprise anticipée** des résultats de l'exercice N-1

Vue d'Ensemble du Budget

1 834 017 € 1 179 154 €

Total du Budget

Dépenses et recettes équilibrées

Section Fonctionnement

Total cumulé dépenses = recettes

654 863 €

Section Investissement

Total cumulé dépenses = recettes



Restes à Réaliser N-1 – Dépenses

Les restes à réaliser (RAR) de la section d'investissement correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent.

Total Section Investissement

148 679,20 € de dépenses engagées non mandatées

Immobilisations en cours (chap. 23)

142 559,20 € – principale composante des RAR

Immobilisations corporelles (chap. 21)

6 120,00 €

Section Fonctionnement

0,00 € – aucun reste à réaliser en fonctionnement

Équilibre Financier – Section d'Investissement

Recettes d'investissement

Libellé	Total (RAR + Vote)
Subventions d'investissement (chap. 13)	52 100,00 €
Dotations, fonds divers et réserves (chap. 10)	38 926,91 €
Total recettes réelles	91 026,91 €
Virement de la section de fonctionnement (chap.021)	250 000,00 €
Solde d'exécution positif reporté (R chap.001)	311 112,65 €
Travaux pour un tiers (chap 45411)	2 724,00 €
TOTAL CUMULÉ	654 863,00 €

Points clés

- Autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement : **250 000 €**
- FCTVA : **37 181,55 €**
- Taxe d'aménagement : **1 745,36 €**
- Subvention Département (1313) : **4 100 €**
- Aucun emprunt nouveau contracté

Équilibre Financier – Section de Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	479 004,00 €
012	Charges de personnel	319 125,40 €
65	Autres charges de gestion courante	95 492,47 €
66	Charges financières	10 532,58 €
68	Dotations aux provisions	20 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	250 000,00 €
73	Fonds de péréquation	5 000,00 €
TOTAL		1 179 154,45 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Montant
731	Fiscalité locale	440 000,00 €
73	Impôts et taxes (hors 731)	80 000,00 €
70	Prod. services, domaine, ventes	71 000,00 €
74	Dotations et participations	52 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	32 532,00 €
R002	Résultat reporté (excédent)	503 622,45 €
TOTAL		1 179 154,45 €

Section d'Investissement – Dépenses par Article

Détail des principales dépenses d'équipement votées pour l'exercice 2026 (RAR N-1 inclus).

Chap./Art.	Libellé	RAR N-1	Vote 2026	TOTAL
23 / 2324-231	Immobilisations en cours	142 559,20 €	448 496,00 €	591 055,20 €
21 / 2157	Matériel et outillage	6 120,00 €	15 873,00 €	21 993,00 €
20 / 203	Frais d'études	0,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €
21 / 2184	Mobilier	0,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
21/2183-2188. 2051	Matériel et logiciel	0,00 €	10358,36 €	3 358,36€
204 / 2046	Subventions d'équipement	0,00 €	3 618,00 €	3 618,00 €
10 / 10226	Taxe d'aménagement (dépenses)	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	5 115,00 €	5 115,00 €
45411	Travaux pour un tiers	0,00 €	2 724,00 €	2 724,00 €
TOTAL		148 679,20 €	506 184,36 €	654 863,56 €

Principal postes de travaux d'investissement

Aperçu des principales dépenses budgétisées pour l'exercice 2026.

Espaces verts

- Aménagement paysager : 22 500 €
- Élagage : 65 000 €
- Plantation arbres : 5 000 €

Patrimoine communal

- Entretien château : 31 500 €
- Réfection mur Cupidonne : 29 000 €
- Travaux école : 100 000 €

Voirie

- Réfection de voirie : 85 000 €
- Traitement eaux de pluie : 48 000 €
- Trottoir parc paysager : 30 000 €

Engagement citoyen

Budget citoyen : 5 000 €

Détail des Dépenses de Fonctionnement

Charges de personnel (012) – 319 125,40 €

- Personnel titulaire : 160 000 €
- Personnel non titulaire : 61 000 €
- Charges sécurité sociale : 90 000 €
- Autres charges sociales : 3 625,40 €

Autres charges de gestion courante (65) – 95 492,47 €

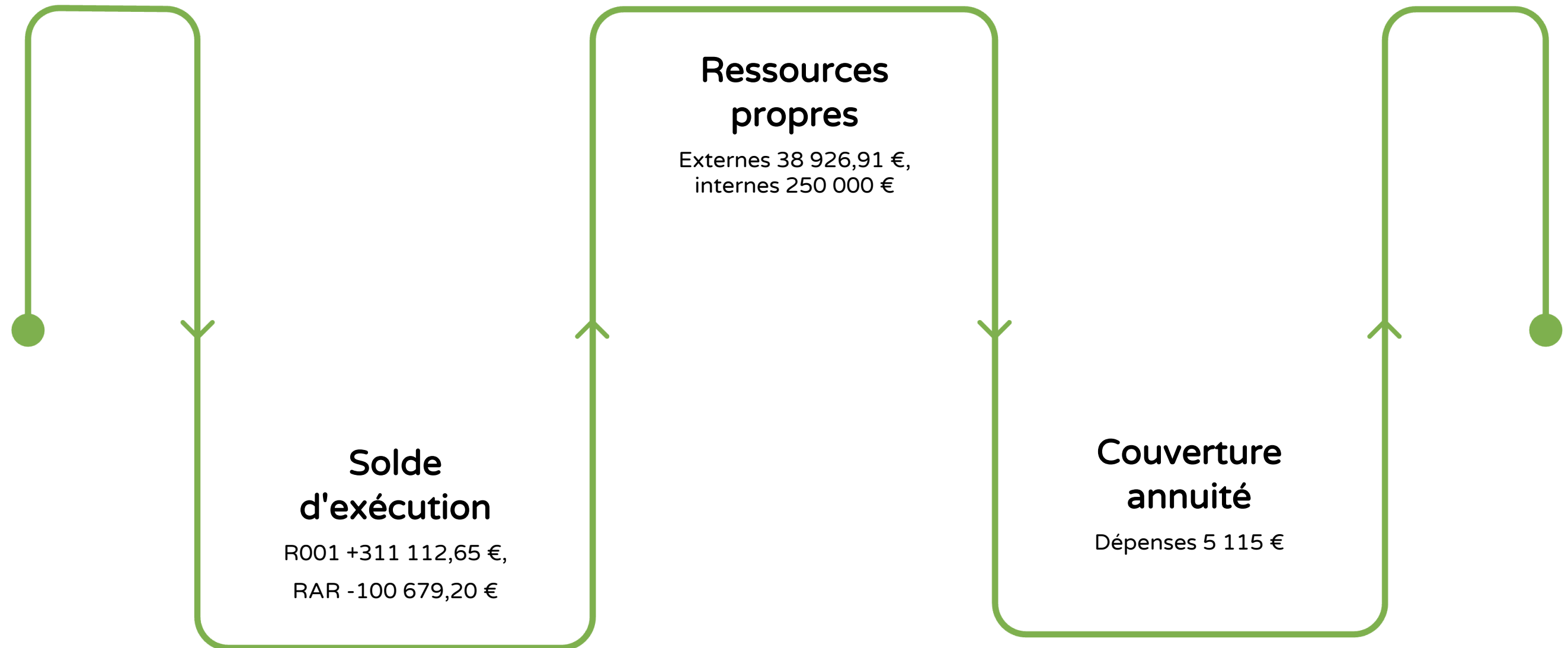
- Indemnités de fonction élus : 40 000 €
- Service d'incendie : 17 942,47 €
- Contrib. fonds compensation : 7 700 €
- Subventions : 14 250 €

Charges à caractère général (011) – 479 004,00 €

- Contrat de prestation : 150 000 €
- Prestation de service : 85 000 €
- Entretien, réparation, maintenance : 76 004 €
- Fluides et impôts, assurance : 75 100 €

Équilibre Budgétaire – Petit Équilibre (C1.1)

Vérification de la couverture de l'annuité de la dette par les ressources propres de l'exercice.



L'annuité de la dette (7 115 €) est largement couverte par les ressources propres de l'exercice (288 926,91 €), dégageant un solde positif de 281 811,91 €.

État du Personnel au 01/01/2026

Effectifs budgétaires

Le tableau B9 recense les emplois par filière. Pour l'exercice 2026, les effectifs pourvus sont à compléter par l'ordonnateur. Les filières concernées sont :

- Filière administrative
- Filière technique
- Emplois fonctionnels

Agents non titulaires

Les agents non titulaires occupant un emploi permanent sont recrutés sur le fondement du Code Général de la Fonction Publique (CGFP). Les contrats peuvent être à durée déterminée (CDD) ou indéterminée (CDI).

Rémunérations 2026 (chap. 012)

- Personnel titulaire : 160 000 €
- Personnel non titulaire : 61 000 €
- Charges sociales : 90 000 €



Arrêté et Signatures

Composition de l'assemblée

- Membres en exercice : à renseigner
- Membres présents : à renseigner
- Suffrages exprimés : à renseigner

Résultat du vote

- Pour : à renseigner
- Contre : à renseigner
- Abstentions : à renseigner

Signataire

Présenté par **Stéphanie CHORIN** Délibéré par l'assemblée délibérante
Certifié exécutoire après transmission en préfecture et publication